

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	11

Séance du 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, , HEBRARD Valérie, TROIN Katia et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/12/2024

Objet de la délibération

Délibération n°42/2024 : REHABILITATION AQUEDUC : DEMANDE ASSISTANCE CAUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite réhabiliter l'aqueduc situé à l'entrée sud du village. Il indique que le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) peut être consulté sur tout projet d'architecture d'urbanisme ou d'environnement de façon à apporter conseils, orientations et prescriptions propres à garantir la qualité architecturale, urbaine ou paysagère.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de solliciter le CAUE du VAR pour l'opération de réhabilitation de l'aqueduc.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la consultation du CAUE du VAR pour l'opération de réhabilitation de l'aqueduc,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices correspondants.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

